

La lettre
d'information

alpi

REÇU LE 02 JAN 2019



N° 16 - 2^e semestre 2018



Syndicat Mixte
Agence Landaise
Pour l'Informatique

■ Édito



L'année 2018 se termine et avec elle son flot d'évolutions réglementaires qui nous ont contraints à modifier notre organisation.

En effet avec la dématérialisation des marchés publics, celle des listes électorales, l'obligation de l'OPENDATA mais surtout la mise en place du RGPD au 25 mai, les services de l'ALPI se sont maintenant organisés en mode projets afin que la dématérialisation soit appréhendée par tous les agents.

Les annonces récentes de l'Etat pour aller vers une administration électronique totale au 1^{er} janvier 2022 nous obligent en trois ans à revoir non seulement nos applications métiers mais l'ensemble de nos supports et plateformes afin de vous proposer des solutions facilitatrices.

Parallèlement il est maintenant impératif de veiller à ce que nos concitoyens ne soient pas exclus du numérique. C'est la raison pour laquelle, grâce à notre expérience et notre savoir-faire, je souhaite que nous nous inscrivions dans une politique active d'inclusion numérique des Landaises et des Landais. Près de 30% de la population est à ce jour exclue, on parle même d'illettrisme numérique.

L'histoire de l'ALPI nous oblige à mener de front l'accompagnement de nos collectivités vers une administration 3.0 mais aussi à accompagner les Landaises et les Landais dans cette transition.

Magali VALIORGUE
Présidente de l'ALPI

SOMMAIRE



- **L'interview** ■ P3
- **Matériel** ■ P4
- **Logiciels** ■ P5
- **E-administration** ■ P6

Directrice de la publication :
Magali Valiorgue

Rédacteur en chef : **Renaud Lagrave**
Rédaction : **Karène Courtesseyre**

Images : **ALPI**

Conception graphique et Impression : **Copytel**





« La force de DECLIC c'est de parler du numérique territorial d'une seule voix au niveau national »



Emmanuel VIVÉ, Directeur général de l'ADICO, Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités, située dans l'Oise, est le nouveau président de l'Association DECLIC. Ce regroupement de structures de mutualisation informatique, auquel l'ALPI adhère depuis sa création en 2011 compte aujourd'hui 25 adhérents partout en France, qui assurent des services pour près de 2400 structures.

1. Est-ce qu'aujourd'hui Déclic est une association reconnue par les pouvoirs publics, qui pèse dans les débats ?

Notre association participe à de nombreuses commissions et travaille en collaboration avec différentes structures nationales. Cette notion de reconnaissance par les pouvoirs publics est un des objectifs que je me suis fixé en acceptant le poste de Président de l'association. Certaines de nos structures ont été des précurseurs dans l'organisation numérique des territoires en mutualisant dès les années 1980 les compétences et les hommes sur une problématique appelée à l'époque l'informatique et que l'on désigne aujourd'hui autour du terme générique qu'est le numérique. La force de DECLIC c'est de parler du numérique territorial d'une seule voix au niveau national et non plus individuellement comme nous le faisons auparavant. Nous avons aujourd'hui l'écoute d'une partie des pouvoirs publics même si cette écoute reste relative pour le moment.

2. Quels sont les grands chantiers qui attendent les structures de mutualisation dans les mois ou les années à venir ?

Pour que toutes les collectivités sur nos territoires, quelle que soit leur taille, répondent présentes face aux enjeux du numérique et aux objectifs fixés, il me paraît nécessaire que l'ensemble du territoire soit couvert par une structure de mutualisation informatique que l'on appelle aussi un opérateur public de service numérique. Que cette structure soit départementale, supra-départementale, régionale... sous forme d'un syndicat mixte, d'une agence technique départementale, d'un Groupement d'intérêt public, d'un Centre de Gestion ou d'une association, il faut accompagner au plus près des territoires les collectivités dans leurs évolutions. Nos structures doivent aussi pouvoir être écoutées par les autres associations d'élus et par les pouvoirs politiques car nous sommes en contact direct et permanent avec les collectivités et leurs problématiques "numériques".

3. Quelles ont été les évolutions depuis les premières rencontres DECLIC en 2011 ? Comment voyez-vous l'avenir de l'association ?

DECLIC est née, dans le Sud-Ouest d'ailleurs, d'une volonté et d'un besoin d'échanger entre les Directeurs/trices des différentes structures œuvrant pour le numérique territorial. Ce besoin s'est matérialisé par une première assemblée générale en 2011 et les 8e rencontres ont eu lieu cette année dans le Jura fin septembre. En 2018 ce besoin d'échanger est toujours d'actualité et c'est même une nécessité. Pour favoriser cette communication interne, notre association s'est ouverte aux collaborateurs de nos structures afin qu'ils puissent échanger entre eux sur les bonnes, et les mauvaises, pratiques. Nous re-mutualisation à un niveau supérieur nos compétences via des échanges réguliers. DECLIC doit demain être un interlocuteur reconnu de l'Etat en ce qui concerne les problématiques du numérique territorial et des usages.

La première borne Cigale installée à Rion-des-Landes

Pour son agrandissement, inauguré le 22 septembre, la médiathèque de Rion-des-Landes a en partie misé sur le numérique. En effet, en complément de la nouvelle ludothèque, l'espace multimédia (qui existait dans un autre lieu de la ville) a été intégré à la médiathèque, pour plus de cohérence des services. Il est composé d'une salle d'ordinateurs en accès libre et une salle de formation au numérique. Pour compléter son offre, la commune a décidé d'installer la borne Cigale proposée par l'ALPI, qui permet l'accès libre et gratuit au Wifi. « *La ville a mis les moyens en développant le numérique. Le WIFI fait partie de cette vitrine* » explique la responsable, Marine VINCENT.



Cigale, c'est un réseau territorial public de bornes d'accès à du WIFI gratuit. La connexion est continue, transparente est homogène. L'utilisateur est reconnu et automatiquement connecté partout où des bornes Cigales sont activées. Entre 5 et 10 autres bornes devraient être installées dans le département d'ici à la fin de l'année.

Les usages sont multiples. Le WIFI sera par exemple nécessaire pour les formations prévues à l'usage des tablettes « *L'une des pistes de développement est aussi d'inciter les travailleurs des entreprises locales qui n'ont pas accès à la 4G avec leur opérateur téléphonique, ou pas de forfait illimité, à venir à la Médiathèque sur leur temps de pause du midi pour bénéficier du wifi et qu'ils puissent en parallèle s'approprier ce lieu* » ajoute Marine VINCENT. Enfin, la borne, qui émet aussi à l'extérieur, pourrait être un moyen d'offrir un service aux touristes. La commune compte en effet de nombreuses chambres d'hôtes.

Location longue durée

La gamme des ordinateurs des locations de longue durée a changé. Elle suit l'évolution technologique. Les participations seront revues à la hausse en raison de la nouvelle version 2019 de Microsoft Office qui augmente ses tarifs.

Débit internet

L'ALPI étudie la possibilité de recourir à des partenaires capables de répondre aux besoins d'amélioration du débit Internet de ses adhérents. Ce marché public compterait aussi l'appareillage nécessaire pour réaliser le déploiement des différentes solutions (routeur, téléphonie sur IP, pare-feu, standard téléphonique numérique...).

Outils de supervision

Un système de supervision, qui permettra d'analyser, gérer, surveiller et assurer le monitoring en temps réel des serveurs des adhérents, est actuellement en test sur plusieurs serveurs. L'objectif est d'anticiper les problèmes et les pannes et réduire les délais d'intervention. Les premiers retours sont positifs, la solution fonctionne. Cet outil sera proposé au budget 2019 afin d'être déployé.

Téléphone sur IP

L'ALPI étudie actuellement la possibilité de proposer à ses adhérents une prestation permettant de téléphoner sur IP.

LOGICIELS

Logiciel des Services techniques

Les participations ont été votées et sont disponibles sur le site de l'ALPI, tout comme les bons de commande. Ce logiciel permet notamment la gestion :

- des bâtiments, de la voirie, des espaces verts, des interventions, des stocks et des achats,
- du prêt des salles et du matériel, la planification,
- du patrimoine (contrôles et éléments déclaratifs),
- du parc auto et des carburants, du prêt des véhicules,
- des organisations festives,
- des contrats et des baux,
- de l'éclairage public, des réseaux d'eau et d'assainissement,
- des demandes de travaux, fournitures, habillement et outillage via un portail web.



Nouveau groupement de commande numérisation

Prochainement, l'ALPI coordonnera un nouveau groupement de commandes pour la numérisation, avec les autres structures de l'association DECLIC. Ce groupement a vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle, augmentant ainsi le nombre potentiel de collectivités intéressées.

Jusqu'au 14 décembre, les adhérents pouvaient répondre à un questionnaire en ligne pour connaître leurs besoins en termes de numérisation et ainsi estimer la volumétrie des documents à numériser. Le marché comporte quatre lots.

Le premier lot concerne la **numérisation des actes d'état-civil**. Pour les communes ayant déjà numérisé une partie de leurs actes d'état-civil, il sera possible, lors de cette seconde campagne de finaliser la démarche avec les registres restants.

Le second porte sur la **numérisation des registres de délibérations** depuis 2010. Cette date a été fixée avec les Archives Départementales. Elle correspond à un changement de réglementation qui tend à uniformiser les pratiques de tenue des registres. Cette numérisation permet de se doter d'un outil de recherche dans les délibérations, depuis une base de données unique. Cette dernière pourra alimenter le logiciel de gestion des délibérations qui sera proposé dans les mois à venir.

La **numérisation du dossier agent** est un projet mené avec le Centre de Gestion des Landes. Le principal intérêt de la numérisation est de disposer des informations relatives aux agents, au format numérique, de pouvoir les consulter facilement depuis un ordinateur ou de les inté-

grer dans le logiciel de GRH. De plus en 2019, le CDG40 va mettre à disposition des collectivités un portail permettant de consulter l'ensemble des arrêtés des agents. Ce portail pourra être alimenté grâce aux documents numérisés. La mise à disposition, pour les agents, de leur bulletin de salaire dans un espace numérique sécurisé est également à l'étude.

Le dernier lot traite de la **numérisation des actes de concession funéraire**. Pour les collectivités équipées d'un logiciel de gestion de cimetière, la numérisation permettra de l'alimenter et de centraliser l'information.

Rénovation des modalités d'inscription sur les listes électorales avec le REU

La LOI n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 modifie les modalités d'inscription sur les listes électorales et institue un Répertoire Electoral Unique (REU) dont elle confie la gestion à l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques).

Pour préparer la mise en place officielle du REU au 1^{er} janvier 2019, un test est actuellement réalisé à Tartas, sur le logiciel de gestion des élections et des résultats électoraux ELECTRA. Il permettra d'avoir un suivi des demandes d'inscription

et de radiation faites par les maires auprès de l'INSEE. Au moment des élections, l'INSEE fournira les listes. ELECTRA facilitera alors le suivi et la validation ou non des inscriptions par la commission. Le portail ELIRE mis en place par l'INSEE n'offre pas ces possibilités. Il ne gère pas les procurations et ne permet ni les impressions des cartes d'électeur ni la gestion des retours de propagandes et des cartes. Enfin, la gestion des jurés d'assises n'y est pas prévue pour le moment.

Orphée : migration en cours

La migration d'Orphée a débuté en octobre. Il s'agit d'un nouveau logiciel et non d'une version réactualisée de l'ancien. Il a été complètement repensé, est plus axé sur les bénévoles et permet une meilleure utilisation dans les petites bibliothèques. Il est plus ergonomique et pratique. Des formations de découverte par secteur géographique sont actuellement en cours.

L'accès pour le lecteur est également simplifié. Il peut y faire ses réservations et accéder facilement à son dossier (prêts, commentaires et suggestions).

Brèves

Prélèvement à la Source

Les tests ont été réalisés en octobre. Le logiciel des paies est prêt. Des formations en classe virtuelle ont été proposées.

Externalisation de la paie

Le montant des participations a été voté lors du comité syndical du 6 novembre (à retrouver sur le site de l'ALPI). Les agents de l'ALPI peuvent désormais réaliser les paies des agents de leurs adhérents. L'objectif est de permettre aux plus petites communes de ne pas avoir à gérer la complexité des fiches de paies, notamment avec le PAS et la DSN. Cette prestation peut également intéresser des adhérents qui ont provisoirement ce besoin, en raison par exemple d'un arrêt maladie. Une dizaine d'adhérents y ont déjà eu recours. L'ALPI complète ses effectifs avec un agent pour réaliser cette prestation.

E-ADMINISTRATION

Résoland, le réseau social de l'ALPI

Début février, l'ALPI lancera son premier réseau social. Le but de cette plateforme est de partager de l'information instantanément sur les différentes prestations, de permettre aux adhérents d'échanger entre eux et de poser des questions sur des problèmes dit « globaux » concernant les différentes prestations. Ce n'est en aucun cas une plateforme de dépôt d'incidents.

Chaque adhérent pourra se connecter sur resoland.alpi40.fr. Les identifiants sont les mêmes que ceux du site de l'ALPI. Il demandera ensuite à s'inscrire aux « espaces » des différentes prestations dont il est bénéficiaire. Sur ces espaces seront partagées les dernières informations en direct.

Un nouveau site pour le conservatoire

Le service LandesPublic a réalisé sur l'extranet départemental un nouveau site pour le Conservatoire de musique et de danse des Landes. Cet espace revisité présente l'actualité des multiples actions de l'établissement et de ses antennes (notamment en milieu scolaire ou dans le domaine de l'inclusion des différents publics) ainsi que les principaux rendez-vous culturels proposés tout au long de l'année.

Dans le volet « administratif », toutes les modalités d'inscription sont à portée de clic, sans oublier les coordonnées détaillées des lieux de cours répartis sur le département. conservatoire40.fr

Marchés publics : rappel des obligations

Depuis le 1^{er} octobre 2018, tous les marchés publics supérieurs à 25 000 € HT sont passés sous forme numérique, les offres « papier » ne sont plus acceptées. Tous les acheteurs doivent désormais disposer d'un profil acheteur et publier sur ce profil les documents de la consultation au-delà de ce seuil. Les acheteurs doivent également publier les données essentielles des marchés.

La plateforme mutualisée de l'ALPI est qualifiée de « profil d'acheteur ». Elle propose l'ensemble des fonctionnalités et les exigences fixées dans les référentiels généraux de sécurité.

Brèves

Le Règlement d'utilisation des services a été mis à jour. Il sera envoyé par mail à tous les adhérents.

Gestion Relation Citoyens (GRC)

La GRC ne va pas changer l'usage des internautes. Ils continueront à remplir les formulaires sur les différents sites. Mais la prise en compte et la réponse seront simplifiées pour la collectivité. Que l'adhérent dispose ou non d'un site réalisé par le service Webpublic40, il ne recevra plus de mails avec la demande de l'usager, mais disposera d'une interface de gestion des demandes. 30 formulaires types pourraient être proposés.

Cloud

L'ALPI propose un service de cloud alternatif à ceux de Google, Microsoft, de la Dropbox, ou encore We Transfer, avec l'assurance que les données sont stockées sur le territoire national, sécurisées et sauvegardées, comme la réglementation l'oblige.

Dématérialisation des bulletins de salaire des agents

L'ALPI réalise actuellement un sondage pour savoir si ses adhérents sont intéressés par la dématérialisation des bulletins de salaire des agents. En 2020, cette dématérialisation sera obligatoire dans la Fonction publique d'Etat et dans le privé.

Important : Remplacement de l'antispam

La mise à jour de Zimbra au cours de l'été a été l'occasion de remplacer les boîtiers VadeSecure par la solution Cloud du même prestataire : VadeSecure Cloud. Actuellement les deux solutions coexistent, les nouveaux domaines étant créés sur la version cloud.

A partir du 1^{er} Février l'ancien antispam ne sera plus fonctionnel et il est donc nécessaire que tous les domaines soient redirigés vers la solution Cloud avant cette date. Pour cela, les adhérents vont devoir faire des modifications sur la zone DNS de leur domaine. Tous les adhérents concernés ont reçu un courrier indiquant les modifications à mettre en œuvre pour le bon fonctionnement de leur messagerie. Si cette modification n'est pas faite, début février la messagerie ne fonctionnera plus !

Pour toute information supplémentaire, les demandes doivent être déposées sur le site de l'ALPI dans la catégorie « Messagerie Collaborative ».

Délégué à la Protection des Données (DPO)

Déjà plus de 300 adhérents se sont engagés pour trois ans sur cette prestation pour se mettre en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), entré en vigueur au 25 mai 2018 et notamment des collectivités de taille importante, comme le SDIS, la plupart des communautés de communes, le Grand Dax et la Ville de Dax.

Chez tous les adhérents, un référent interne est nommé pour coordonner les actions entre l'ALPI, qui est le DPO, et la collectivité. Dans les grosses collectivités, le référent a un rôle plus important, puisqu'il a accès au logiciel APM qui permet d'établir les registres de traitement.

L'équipe de l'ALPI s'est étoffée pour répondre à ce nouveau besoin. Les agents ont également commencé à se former dans le domaine de la santé, pour pouvoir répondre à l'avenir aux problématiques spécifiques des EHPAD et des CIAS.

De septembre à décembre, l'équipe a sensibilisé les anciens Correspondant et Libertés (CIL) aux nouvelles obligations du RGPD.

Des formations de sensibilisation à la protection des données ont été organisées et le seront de nouveau en 2019 pour les référents, les secrétaires et les élus. Les inscriptions se font sur le site de l'ALPI.

Pour la partie administrative, les agents rencontrent le référent, réalisent l'inventaire des données personnelles (papier ou numérique) collectées par la collectivité, afin de constituer un registre de traitement assorti de recommandations pour respecter le RGPD. Un questionnaire sur la sécurité informatique est en parallèle envoyé.

Dans le cadre de l'accompagnement à l'ouverture des données publiques des collectivités, l'ALPI a choisi de nouer un partenariat avec le GIP ATGeRi. Cet organisme, qui met à la disposition des collectivités des outils d'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire ou de gestion des risques, est le gestionnaire de la plateforme régionale PIGMA (Plateforme d'Information Géographique Mutualisée en Aquitaine).

Cette solution, qui compte plusieurs années d'expérience dans les domaines de l'exploitation et de l'analyse de données géographiques, va évoluer afin de se conformer aux standards actuels de l'ouverture des données. Disponible à l'horizon du 1^{er} trimestre 2019, la plateforme constituera un ensemble cohérent, doté d'une grande visibilité, totalement interopérable avec le portail national « data.gouv.fr », ainsi qu'avec le site internet des adhérents.

Webpublic 40

De nouveaux sites ont été réalisés :

- Biarrotte : biarrotte.fr
- Rimbez et Baudiets : rimbezetaudiets.fr

Et des refontes pour :

- Labouheyre : labouheyre.fr
- Communauté de Communes Terre de Chalosse : terredechalosse.fr (avec des sites pour la Ludo-médiathèque et le Musée de la Chalosse)
- Communauté de Communes des Grands Lacs : cdc-grandslacs.fr

Modifications des participations

Le service Webpublic40 propose désormais deux versions :

- **l'offre de base** : qui comporte toujours la charte graphique personnalisée, les fonctionnalités de base, deux formulaires (contact et réservation de salle) ainsi que le co-marquage avec service-public.fr.
- **l'offre complète** : qui donne accès à toutes les fonctionnalités si elle est combinée avec la prestation GRC, comme le Module cinéma qui permet de gérer l'annonce des séances ; les flux du Comité Départemental du Tourisme, pour obtenir les remontées des hébergements des chambres d'hôte du territoire ; le portail Orphée de gestion des bibliothèques en direct sur le site.

Logiciel de gestion des Délibérations

Le marché public a été remporté par la société Oxyad. Il permet de traiter toute la chaîne des délibérations.

Il permet dans un premier temps à la collectivité de fixer la date du prochain conseil, d'y annoncer les thèmes abordés. Les agents pourront rédiger les rapports demandés par les élus directement dans le logiciel. Ces rapports, qui auront désormais une présentation uniformisée, seront envoyés pour consultation aux chefs de service, qui pourront les annoter ou demander des corrections. Ils pourront aussi, sans perte d'information, être communiqués à d'autres services (DGS, service finances ou marchés publics), qui seront avertis par une annonce de type infobulle sur leur bureau, et pourront y apposer leur visa. Une ou plusieurs délibérations pourront ensuite être prises à partir de ces rapports.

Ce logiciel permet aussi d'envoyer les convocations aux élus, avec un ordre du jour qui sera généré automatiquement grâce aux différents rapports et délibérations, que les élus pourront annoter.

Lors du Conseil, ce logiciel permet la gestion des votes, puis l'envoi des délibérations à Actes et au final dans un service d'archivage électronique.

Des démonstrations du logiciel seront organisées le 5 février à Mont-de-Marsan et le 7 février à Dax. Retrouvez plus d'informations sur le site de l'ALPI.



EVÉNEMENTS

Pensez à archiver
cette lettre d'information
dans votre classeur
de l'ALPI.



- 27 septembre, l'ALPI tenait un stand au CALAC, le Carrefour landais des Collectivités à Soustons
- 20 et 21 septembre, l'ALPI participait à l'AG de l'association Déclic dans le Jura

Rencontres avec les adhérents

Rendez-vous désormais incontournable chaque année, des réunions cantonales ont été organisées dans huit communes du département, afin de présenter les dernières nouveautés de l'ALPI.



Organisation de l'ALPI

Maryse GOYENETCHE part à la retraite, après avoir travaillé comme secrétaire puis comptable à l'ALPI depuis sa création en 1985. Elle est remplacée par **Céline CLAVE**.

Julie GAGNEUX vient renforcer le service logiciels.

Nicolas GODIN et **David ABDELLI** ont intégré le service e-administration.

Agence Landaise Pour l'Informatique

Maison des Communes - 175, place de la caserne Bosquet
BP 30069 - 40002 Mont-de-Marsan Cedex
Fax : 05 58 85 80 81 - alpi40.fr

Assistance téléphonique :
05 58 85 81 00

Pour toute autre demande : 05 58 85 81 90